



PIERRE BRACONNIER & THIBAUT LAMBOURG  
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

**Siège social :**

7, Place Chancelier Duprat, BP 51  
63502 ISSOIRE CEDEX

**Etude d'ISSOIRE (63500)**

7, Place Chancelier Duprat, BP 51

**Me Pierre BRACONNIER**

Tél : 04.73.89.17.79

issoire.huissiers@orange.fr

**Etude de BILLOM (63160)**

4, Rue Antoine Dischamps, BP 33

**Me Thibault LAMBOURG**

Tél : 04.73.68.46.46

billom.huissiers@orange.fr

**DOSSIER SUIVI A**

**L'ETUDE D'ISSOIRE**

**ACTE  
D'HUISSIER  
DE  
JUSTICE**

EXPEDITION

**PROCES-VERBAL DE CONSTAT**

LE : MARDI SIX AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN

**A LA DEMANDE DE :**

La Communauté d'agglomération « Agglo Pays d'ISSOIRE », dont le siège est à (63500) ISSOIRE, 20 Rue de la Liberté, représentée par son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège,

L'Association « OFFICE de COMMERCE d'ISSOIRE », dont le siège est à (63500) ISSOIRE, 10 Rue Berbiziale, représentée par son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Lesquelles m'exposent qu'elles organisent un jeu-concours de dessins qui se déroulera du 15 avril 2021 au 15 mai 2021, et me requièrent de bien vouloir recevoir au rang des minutes de mon étude le règlement de ce jeu-concours.

Déférant à cette réquisition,

Je, Maître Pierre BRACONNIER, Huissier de justice associé au sein de la SCP Pierre BRACONNIER ET Thibault LAMBOURG, Huissiers de justice associés, société civile professionnelle dont le siège social est à ISSOIRE (63500), 7 Place Chancelier Duprat, titulaire des études d'ISSOIRE (63500), 7 Place Chancelier Duprat et BILLOM (63160), 4 Rue Antoine Dischamps, exerçant dans l'office d'ISSOIRE (63500), soussigné,

Certifie et atteste que la Communauté d'agglomération « Agglo Pays d'ISSOIRE » et l'Association « OFFICE de COMMERCE d'ISSOIRE » ont déposé ce jour, en mon étude, un exemplaire sur deux (2) pages du règlement du jeu-concours intitulé :

« Règlement du jeu-concours de dessins « Dessine ton vélo favori »

Du 15 avril au 15 mai 2021 »

Un exemplaire de ce règlement est annexé à l'original ainsi qu'à la première expédition du présent acte.

Un exemplaire de ce règlement est également affiché ce jour dans les locaux de mon étude sise 7, Place Chancelier Duprat à ISSOIRE (63500) en vue de son éventuelle consultation.

\_\_\_\_\_ 000 \_\_\_\_\_

Telles sont mes constatations.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Sous toutes réserves.

Pierre BRACONNIER



**COUT DE L'ACTE**

Décret n°2016-230 du 26 février 2016  
Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs  
réglementés des huissiers de justice

Honoraires (Art L444-1)	
Coût Constat	75,66
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
<b>Total HT</b>	<b>83,33</b>
TVA (20,00 %)	16,67
<b>Total TTC</b>	<b>100,00</b>

Acte dispensé de la taxe



Références : V - 7882

PVCONSTAT

**FACE ANNULEE**

**Règlement du jeu-concours de dessins - « Dessine ton vélo favori »  
Du 15 avril au 15 mai 2021**

**Article 1 :** Agglo Pays d'Issoire, dont le siège est 20 rue de la liberté 63500 Issoire, et l'Office de commerce d'Issoire, dont l'adresse est 10 rue de la Berbiziale 63500 Issoire, organisent un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat pour tous les enfants d'Issoire âgés de 6 à 11 ans du 15 avril au 15 mai 2021 à l'occasion du passage du Criterium du Dauphine, épreuve cycliste de renom, dont la première épreuve se tiendra le 30 mai au départ et à l'arrivée d'Issoire avec un passage dans pas moins de 30 communes de l'agglo.

**Article 2 :** Tous les enfants d'Agglo Pays d'Issoire (âgés de 6 à 11 ans compris) peuvent participer librement à ce concours. Deux catégories sont ouvertes : 6 à 8 ans, 9 à 11 ans. Les dessins, collages, peintures, montages photos sont acceptés mais doivent être réalisés exclusivement par les enfants et de manière manuelle (pas de dessin numérique). Tous les dessins autour du vélo sont acceptés : réels ou imaginaires. Le support pour le dessin est une feuille blanche de format A4 ou A3. Tous les dessins devront porter au dos le nom, le prénom, l'adresse, le numéro de téléphone, le mail ainsi que l'âge de l'enfant. Les enfants pourront envoyer leur dessin à [communication@capissoire.fr](mailto:communication@capissoire.fr) en précisant dans l'objet du mail « Concours de dessin Criterium du Dauphiné » et en mettant dans le corps de mail les mentions (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, mail et âge de l'enfant) ou les déposer dans la boîte aux lettres d'Agglo Pays d'Issoire, 20 rue de la liberté 63500 Issoire en précisant sur l'enveloppe « concours de dessin Criterium du Dauphiné ». Les enfants des garderies ou des centres de loisirs d'Agglo Pays d'Issoire pourront aussi participer et déposer leur dessin à leurs animateurs qui centraliseront les dessins. Une autorisation parentale sur papier libre devra être adressé avec le dessin.

**Article 3 :** la dotation mise en jeu est constituée comme suit :

- les 3 premiers gagnants de chaque catégorie pourront gagner des chèques cadeaux de l'Office de Commerce d'Issoire d'une valeur faciale de 60 euros pour le premier, 40 euros pour le second, 20 euros pour le troisième.

*Le choix des dessins primés sera réalisé dans la dernière quinzaine du mois de mai par un jury composé d'un élu du Conseil communautaire, d'un membre de l'OCI, d'un agent du service Communication et d'un agent du pôle enfance jeunesse. L'ensemble de la dotation abondée par l'OFFICE DE COMMERCE représente une valeur de 240 euros édité par coupons de 20 euros.*

Les dessins primés seront publiés dans le magazine de juin d'Agglo Pays d'Issoire imprimé et distribué dans les boîtes aux lettres des communes d'Agglo Pays d'Issoire. Les dessins de tous les enfants seront publiés sur la page facebook d'Agglo Pays d'Issoire. Tous les dessins seront diffusés sur les réseaux sociaux de l'agglo. Les primés seront publiés dans le magazine API mag distribué en boîte aux lettres fin juin 2021. Les droits d'auteur devront être cédés à Agglo Pays d'Issoire et l'Office de commerce pour la diffusion des dessins dans leurs supports de communication (magazine et page facebook).

**Article 4 :** Les gagnants sont ceux dont les noms figurent sur la liste qui sera mise en ligne sur le site [www.capissoire.fr](http://www.capissoire.fr) et la page facebook Agglo Pays d'Issoire ainsi que sur la page facebook de l'Office de commerce d'Issoire. Les lots pourront être retirés à l'Office de commerce, 10 rue de la Berbiziale 63500 Issoire, du 26 mai au 4 juin 2021 de 8h30 à 10h ou sur rdv. Les lots ne peuvent être ni repris, ni échangés, ni compensés en valeur marchande. Les lots non retirés ne donneront droit à aucun dédommagement.

**Article 5 :** Les parents ou tuteurs légaux des gagnants autorisent les organisateurs à mentionner leurs noms, adresse et photographie dans toutes les manifestations et dans tous supports qu'Agglo Pays d'Issoire ou l'Office de commerce jugeront opportun d'utiliser afin de rendre compte des résultats de cette opération. Cette utilisation ne pourra ouvrir

d'autres droits que les lots gagnés. Les participants, s'ils sont gagnants, autorisent Agglo Pays d'Issoire, organisatrice du Jeu, à utiliser à titre indicatif leurs noms et prénoms sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix. Le participant est informé que les données le concernant qui lui sont demandées, sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Jeu. Au terme du Jeu, et, en application des dispositions de l'article 27 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et il peut demander par simple lettre envoyée à Agglo Pays d'Issoire ou à l'office de commerce d'Issoire, que ses coordonnées soient radiées de cette liste et/ou ne soient pas communiquées à des tiers.

**Article 6 :** Le règlement du présent jeu-concours est déposé et consultable directement à l'étude de la SCP Pierre Braconnier et Thibault Lambourg, huissiers de justice à Issoire, 7 place du Chancelier Duprat BP 51 63500 Issoire.

**Article 7 :** La participation au présent jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**Article 8 :** Tout litige sera tranché en dernier ressort par l'organisateur du jeu. En cas de nécessité, l'organisateur se réserve le droit de procéder à toute modification ou annulation du présent jeu.

